

SUD TRAVAIL

12, bd de Bonne Nouvelle 75010 PARIS tel : 01 44 79 31 65, 69 Fax : 01 44 79 31 72
site internet : www.joueb.com/sudtravail/ / syndicat.sud1@sud.travail.gouv.fr

Madame Sylvie TREMOUILLE, contrôleur du travail stagiaire à l'Inspection du travail dépendant du Ministère de l'Agriculture et Monsieur Daniel BUFFIERE, contrôleur de la Mutualité sociale agricole (MSA) en Dordogne ont été assassinés par le responsable d'une exploitation agricole alors qu'ils procédaient à un contrôle des conditions de travail des travailleurs saisonniers le jeudi 2 septembre 2004. Aujourd'hui, nous déclarons :

APRES LE DEUIL, LA COLERE DEMEURE ! Grève nationale des services des ministères du Travail, des Transports et de l'Agriculture le JEUDI 16 SEPTEMBRE 2004

Colère parce que depuis la création de l'Inspection du travail en 1892, malgré les multiples agressions dont les agents de nos ministères ont pu être les victimes, c'est la première fois que deux agents de contrôle sont froidement assassinés par un employeur.

Colère parce que nos Ministres n'ont pas su ou pas voulu dénoncer publiquement ces assassinats et réaffirmer devant toute la nation la légitimité des missions de contrôle dont nous sommes investis, à savoir le respect par les employeurs du Code du Travail, protecteur des droits fondamentaux des salariés.

Colère parce que la majorité des médias ont traité cet odieux assassinat comme un vulgaire fait divers dont il fallait vite tourner la page.

Colère parce que nous savons pertinemment que les attaques incessantes des organisations patronales contre le Code du Travail et les contrôles, au nom du libéralisme économique, et relayées par des membres du gouvernement, encouragent la remise en cause de l'Inspection du travail.

Colère parce que tous les agents quelle que soit leur affectation subissent de plein fouet les conséquences des politiques de recul de l'action de l'Etat, des diminutions drastiques de leurs moyens pour exercer leurs missions dans des conditions décentes.

C'est pourquoi NOUS EXIGEONS :

- la condamnation publique et expresse par nos ministres de l'assassinat de nos deux collègues
- la condamnation sans concession des organisations professionnelles patronales qui par leurs attaques continuelles incitent au non-respect de la loi et des fonctionnaires chargés de son application
- un arrêt de la remise en cause permanente du caractère protecteur du droit du travail pour les salariés
- un renforcement très important des moyens de l'inspection du travail, à la hauteur des problèmes sociaux et des valeurs fondamentales dont ce corps de contrôle doit veiller au respect.

Habillés de noir ou arborant un ruban noir, nous manifestons aujourd'hui notre colère, en mémoire de nos deux collègues assassinés et invitons les organisations syndicales de salariés et les salariés à exprimer leur soutien.

